

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2019

**CRÉATION D'UNE PRIME POUR LE CLIMAT ET DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE - (N° 2352)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
Mme Lorho
-----**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« à des rachats, à des échanges d'emprunts, à des échanges de devises ou de taux d'intérêts, à l'achat ou à la vente d'options, de contrats à terme ou d'autres instruments financiers à terme, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les instruments financiers prévus au sein de cet alinéa présente un risque qui ne peut être couru pour une autorisation d'engagement de 5 milliards d'euros par exercice, tout spécialement lorsque L'État peut être appelé en garantie à titre gratuit. Le risque est disproportionné par rapport à l'objectif recherché.